

# *Règlement intérieur des Matinées du Relais*



## Contact :

22 rue Jules Verne - St Macaire en Mauges - 49450 Sèvremoine

☎ 02 41 49 06 49

ram.csindigo@gmail.com

<http://csindigo.centres-sociaux.fr>

**Le Relais Assistants Maternels est géré par  
le Centre Social Indigo qui est :**

- Un espace d'accueil et d'écoute
- Un espace de co-éducation et de citoyenneté
- Un espace générateur de lien social et de lutte contre les discriminations



Il est financé par la Commune Sèvremoine  
et par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire.

**SÈVREMOINE**

Commune  
nouvelle



# **Les matinées du relais, qu'est-ce que c'est ?**

## **Présentation**

L'une des missions du relais est d'accompagner les assistants maternels, dans l'exercice de leur profession. Sur la Commune Sèvremoine, des temps collectifs sont proposés **aux assistants maternels** ainsi qu'aux **enfants de moins de 3 ans** qu'ils accueillent : ce sont les matinées du relais. (Sont également accueillies les personnes exerçant la profession de **garde à domicile**).

Ces matinées sont centrées sur la professionnalisation des assistants maternels et des questions concernant l'accompagnement des tout-petits. Elles ne remplacent pas les « matinées détente » qui existent déjà sur différentes communes mais s'inscrivent en complémentarité.

## **Modalités d'ouvertures**

Les matinées du relais ont lieu:

- **1 lundi et 1 jeudi par mois à St Germain sur Moine** au périscolaire
- **Le mardi et le jeudi à St Macaire**, Maison des accueils Périscolaire et de Loisirs, rue La Fontaine
  - **1 jeudi par mois à Tillières** au périscolaire
  - **1 jeudi par mois à La Renaudière** au périscolaire
  - **1 lundi par mois à St Crespin sur Moine** à la salle des Arres
  - **1 lundi par mois à Montfaucon-Montigné**, à l'espace jeune (à côté de la bibliothèque)
  - **1 vendredi par mois au Longeron**, salle Prosper Amiot.
  - **1 vendredi par mois à Roussay** au foyer socioculturel
  - **1 vendredi par mois à Torfou** au périscolaire
  - **1 vendredi par mois à St André de la Marche** à la salle d'activité du restaurant scolaire

Elles sont ouvertes de **10h00 à 11h45** durant la période scolaire. Un animateur du relais est présent lors de chaque matinée pour accueillir et accompagner les assistants maternels et les enfants.

## **Public accueilli**

Afin de garantir un accueil et un accompagnement de qualité, les animateurs accueillent au **maximum 20 enfants par matinée accompagnés de leurs assistants maternels ou garde à domicile**.

Pour que le plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de ce service, les assistants maternels peuvent se rendre indifféremment à l'une ou l'autre des matinées, quelle que soit leur commune de résidence.

Sur St Macaire, St Germain et St Crespin, les assistants maternels qui souhaitent participer aux matinées doivent s'inscrire au préalable en téléphonant à l'accueil du centre social (02 41 49 06 49)

## **Modalités d'inscriptions :**

Pour St Macaire

- Pour les matinées du mardi inscription à partir du mercredi précédant jusqu'au jour même 9h45
- Pour les matinées du Jeudi inscription à partir du vendredi précédant jusqu'au jour même 9h45

Pour St Germain et St Crespin:

- Inscription dès le lendemain de la matinée et jusqu'au jour même 9h15
- Pour les personnes présentes lors de la précédente matinée, possibilité de s'inscrire seulement à partir de la semaine précédant la matinée et jusqu'au jour même 9h15

## **Liste d'attente**

Si les inscriptions sont déjà complètes, les personnes qui le souhaitent pourront s'inscrire sur liste d'attente. Si des places se libèrent, elles seront rappelées le matin de la matinée d'éveil avant 9h45.

## **Annulation**

Si des personnes se sont inscrites mais ne peuvent finalement pas être présentes, pour quelque raison que ce soit, elles devront en informer l'accueil du centre social au plus tard le jour même de la matinée jusqu'à 9h15 (possibilité de laisser un message sur le répondeur du centre social si l'accueil n'est pas encore ouvert) Les places seront alors réattribuées aux personnes en liste d'attente.

Attention si à plusieurs reprises des personnes s'inscrivent, ne viennent pas et ne préviennent pas l'accueil du Centre social, celles-ci ne pourront plus s'inscrire aux matinées.

## **Les matinées du relais, qu'est ce que l'on y fait ?**

### **Présentation du déroulement des matinées**

- un premier temps, centré sur l'accueil des assistants maternels et des enfants,
- un second temps, autour de l'éveil des jeunes enfants
- un troisième temps, plus calme, d'histoires et/ou de chansons.

Afin de respecter l'activité et de ne pas perturber le groupe, il est demandé aux assistants maternels d'arriver pendant le temps d'accueil et de repartir pendant le troisième temps de la matinée.

### **Contenu des matinées**

Lors du temps d'accueil, l'animateur présent prend le temps d'aller à la rencontre des assistants maternels et des enfants. Sur un cahier sont notés, le nom des assistants maternels, leur commune de résidence ainsi que le prénom et l'âge des enfants, afin de pouvoir se rappeler des personnes rencontrées et savoir si le service est utilisé par toutes les communes.

(Dans l'objectif d'évaluer la fréquentation les données anonymes sont transmises à la CAF.)

Durant ce premier temps, les enfants peuvent jouer librement en compagnie de leur assistant maternel, mais aussi prendre le temps de se poser, de découvrir les lieux.....

Suite à l'accueil, un temps d'éveil est proposé aux enfants, en collaboration avec les assistants maternels. Ce temps est élaboré, en tenant compte de leurs souhaits, de leurs idées mais aussi des âges et des besoins des enfants présents. Ce moment se veut un temps propice aux observations et échanges professionnels et invite à se questionner sur l'intérêt pédagogique du jeu ou de l'activité proposée.

Enfin, le troisième temps est un temps plus calme, qui permet à chacun de se poser et de partir progressivement de la matinée.

Lors de chaque matinée, les animateurs sont présents pour accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur profession, recueillir leurs observations, entendre leurs idées, leurs projets ; mais aussi questionner le sens de leurs pratiques (Par exemple : pourquoi proposer de la peinture tampon avec des fruits ? Quel est l'intérêt ? Est-ce adapté à l'enfant que j'accueille ? Comment va-t-il réagir si je mets de la peinture sur le fruit ? Comment l'accompagner lors de ce temps ?...)

De la documentation est aussi mise à disposition (livres pédagogiques, vidéos et ouvrages sur le développement de l'enfant, album tout-petits, CD), avec possibilité de consulter sur place ou d'emprunter. Selon l'activité développée, des fiches outils ou des articles de presse peuvent être aussi proposés.

# Modalités de fonctionnement

## Modalités d'accueil

Lors de leur première venue, un règlement intérieur est remis aux assistants maternels. Celles-ci doivent en prendre connaissance et le présenter aux parents dont les enfants sont présents, afin que ceux-ci soient informés du fonctionnement, du contenu et de l'intérêt de ces matinées.

Par ailleurs, pour pouvoir participer aux Matinées du Relais, les assistants maternels doivent se munir d'une autorisation écrite des parents, qu'elles doivent présenter à l'animateur présent.

En cas de sorties extérieures (bibliothèque, maison de retraite, parc...), les assistants maternels doivent aussi en informer les parents et leur demander une autorisation écrite.

**Lors des matinées, les enfants présents restent sous la responsabilité des assistants maternels qui les accompagnent et ne doivent, en aucun cas se retrouver seuls. Afin d'assurer le bien-être des tout-petits, les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés.**

## Participation des assistantes maternelles lors des matinées

Les animateurs apportent le matériel nécessaire aux activités d'éveil.

En revanche, le fonctionnement des matinées étant basé sur une démarche volontaire des assistants maternels, leur participation est demandée pour la mise en place, la réalisation et le rangement des temps d'éveil.

**Elles doivent aussi être attentives à porter toujours une attention aux enfants dont elles ont la responsabilité quel que soit le moment de la matinée**

L'animateur n'accompagnera pas seul les enfants présents.

Dans un souci d'hygiène et de sécurité, adultes et enfants porteront des chaussons ou sur-chaussettes.

Ces matinées étant des temps de réflexion sur l'exercice de leur profession et sur l'accompagnement des jeunes enfants, une discrétion professionnelle devra être respectée.

Aucune question relevant de la rémunération, du droit du travail ou de la convention collective n'est abordée lors des Matinées du Relais. En cas de questionnements, l'animateur présent se réserve le droit de réorienter vers la permanence du relais.

Sauf urgence, afin d'être pleinement avec les enfants, l'utilisation du **téléphone portable n'est pas autorisé**.

De même, **la prise de photos reste possible mais de façon mesurée**, sans que cela ne vienne interférer dans l'attention portée aux enfants. Si des assistantes maternelles souhaitent prendre une vue d'ensemble avec d'autres enfants que ceux dont elles ont la responsabilité ou d'autres adultes, **elles doivent demander à leurs collègues présents si c'est possible**.

## Participation au fonctionnement des matinées

Les matinées sont mises en place pour et avec les assistants maternels et les enfants.

Ces professionnels, les familles et élus sont donc invités à exprimer ou transmettre aux animateurs du Relais, leurs opinions, leurs projets, leurs questionnements quant à la pertinence des Matinées du Relais.

## Participation financière

Le Relais est géré par le Centre Social Indigo et financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Choletais et par la Commune Sèvremoine. Une adhésion au centre Social Indigo est nécessaire pour fréquenter les matinées. Par ailleurs, une participation particulière pourra être demandée pour des ateliers ou sorties spécifiques.

**L'assistant maternel doit se conformer au présent règlement intérieur, qu'il lit et approuve par sa signature. Tout assistant maternel ne respectant pas l'une des clauses de ce règlement pourra ne plus être autorisé à participer aux Matinées.**